

FICHE 11

COMMENT DEMANDER PLUSIEURS ACCÈS À LA FIBRE (FTTH) DANS UN MÊME LOCAL DE VOTRE ENTREPRISE ?

CERTAINES ENTREPRISES ONT BESOIN DE PLUSIEURS ACCÈS FTTH AU SEIN D'UN MÊME LOCAL

Certaines entreprises expriment le besoin de disposer de plusieurs accès FttH¹ dans un même local, on parle alors de « multi-accès FttH ». Plusieurs raisons sont avancées par ces entreprises, parmi lesquelles :

- **des contraintes techniques** : par exemple un accès au réseau de l'entreprise pour le personnel de l'entreprise et un accès à internet distinct pour les invités, ou un accès de secours en cas de défaillance de l'accès internet de l'entreprise, etc. ;

- **des contraintes organisationnelles** : petites entreprises dans un hôtel de bureaux, médecins libéraux dans une maison de santé, bureau d'un comité d'entreprise ou prestataire de restauration, etc. ;

- **des contraintes contractuelles** : accès séparé fourni pour un prestataire externe (vidéosurveillance, distributeurs de tickets de jeu, distributeurs de billets, etc.) ou accès faisant partie de contrats séparés (par exemple un accès dédié à la téléphonie, et un accès dédié à l'accès internet).

Si votre entreprise dispose de plusieurs accès cuivre dans un local, cela ne signifie pas nécessairement qu'elle aura besoin de disposer de plusieurs accès FttH au sein de ce même local.

En effet, certaines évolutions technologiques permettent de lever certaines des contraintes qui conduisaient les entreprises à souscrire à du multi-accès sur le réseau cuivre.

Par exemple, il est désormais possible de configurer deux connexions différentes avec un débit significatif sur un seul accès en fibre optique (par exemple en mettant en place des réseaux privés virtuels, ou VPN). Il est également possible de regrouper plusieurs lignes téléphoniques sur un accès réseau grâce à la téléphonie sur IP. De même, s'il s'agit d'un besoin de redondance pour sécuriser l'accès à internet de votre entreprise, d'autres options peuvent être envisagées comme la sécurisation avec un accès 4G/5G fixe ou satellitaire.

Ainsi, avant de solliciter un second accès FttH, n'hésitez pas à vous rapprocher d'opérateurs spécialisés entreprises ou intégrateurs de services informatiques pour étudier précisément votre besoin. Ces acteurs pourront vous proposer des offres ou des solutions techniques adaptées à vos besoins spécifiques, éventuellement moins coûteuses ou plus flexibles qu'un accès FttH supplémentaire.

Vous pouvez également consulter : [FICHE 9 : Comment déterminer l'offre la plus adaptée aux besoins de votre entreprise ?](#)

COMMENT DEMANDER PLUSIEURS ACCÈS FTTH POUR VOTRE ENTREPRISE ?

Si vous souhaitez disposer de plusieurs accès FttH dans un local de votre entreprise, vous devez consulter les opérateurs commerciaux. Ceux-ci vous indiqueront s'ils proposent un raccordement en « multi-accès FttH » à l'adresse concernée, et le cas échéant, les modalités spécifiques de souscription de ce type de raccordement.

Des frais supplémentaires peuvent éventuellement être facturés lors de la mise en service d'un raccordement en « multi-accès FttH ».

Par ailleurs, il sera peut-être nécessaire de souscrire à une offre « pro » pour l'accès commandé en « multi-accès FttH » : en effet, la possibilité de commander un raccordement « multi-accès FttH » est généralement exclue dans les offres « grand public ».

Lors de la souscription, il faut préciser à votre opérateur qu'il ne doit pas reprendre une ligne existante, au risque de couper un accès actuellement en service, mais bien créer une ligne et par conséquent une prise optique supplémentaire. Vous pouvez lui demander de mentionner explicitement ce point lors de la commande de l'accès.

Afin de commander la ligne supplémentaire, il se peut que votre opérateur vous demande la référence de la ligne existante (référence de votre prise terminale optique (PTO) : ce numéro est indiqué sur votre prise optique ou sur les factures de votre abonnement actuel. Cette référence pourra lui être utile pour demander la création de la nouvelle ligne.

1. Les termes surlignés sont définis dans le glossaire en page 122.